



FONCTIONS PUBLIQUES – CGC
63, rue du Rocher – 75008 PARIS –

☎ 01.55.30.13.43 ☎ 01.55.30.13.44
☎ 01.44.70.65.90 ☎ 01.44.70.65.99

e-mail : ufcgp.cgc@wanadoo.fr

PG/GB

Le, 26 août 2009

Les retraites

Les FP-CGC militent pour reprendre :

- la motion Congrès
- les dernières règles concernant le régime des pensions parues dans la Voix des cadres.

Des menaces de la Commission Européenne pèsent sur l'ensemble du système de bonifications pour les enfants.

Les FP-CGC rappellent leur attachement à ces avantages qui permettent de réduire les écarts hommes-femmes liés à la maternité et aux ruptures de carrières.

La prise en compte de l'ensemble des primes reste d'actualité d'autant plus que l'individualisation des régimes indemnitaires se développe.

Enfin, la règle du calcul des pensions sur l'indice obtenu pendant les 6 derniers mois semble de nouveau en débat.

Le RAFP

C'est un régime obligatoire par points et par capitalisation pour 4,6 millions de fonctionnaires assis sur les primes dans la limite de 20% du traitement indiciaire.

En 2008, le RAFP a encaissé 1,6 milliards d'euros. Cette somme importante est malheureusement à mettre au regard de la somme versée en rente que peut espérer un fonctionnaire à terme et qui reste très faible.

Actuellement les versements se font en capitaux aux retraités à partir de 60 ans. Le détail du fonctionnement du RAFP ainsi que le compte individuel de chaque agent peut être consulté sur le site www.rafp.fr.

La Préfon

La CFE-CGC a été à l'origine de sa création avec 3 autres organisations syndicales (FO-CFTC-CFDT). C'est un régime par points et par capitalisation individuel.

Ce régime est ouvert à l'ensemble des fonctionnaires et agents publics. Chaque agent peut s'affilier à tout moment avec un libre choix des versements entre 13 classes de cotisations. Le rachat des cotisations est également possible et la liquidation des droits est possible entre 55 et 70 ans.

Les cotisations sont déduites fiscalement ainsi que le rachat selon les conditions légales. Pour plus de renseignements, il existe un n° vert : 0800 208 208 ou un site www.prefon.fr
